

**FORTES CHALEURS ET SECHERESSE :**  
**RESTRICTIONS UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Pour faire face aux conditions climatiques exceptionnelles et suite à l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2026 sur le département du Tarn et Garonne, votre commune est placée sous alerte sécheresse impliquant des mesures de vigilances et de restrictions, il est **INTERDIT** de :

- **Laver les véhicules** (hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau)
- **Nettoyer les façades, toitures et terrasses** ne faisant pas l'objet de travaux
- **Remplir les piscines (y compris les hors sol), spas et assimilés, quel que soit leur volume d'eau , à usage familial**

**Pour les potagers et les jardins, il est recommandé de limiter l'arrosage, de l'effectuer avant 8h ou après 20h, et d'adopter les bonnes pratiques telles que : paillage, ombrière, installation de goutte-à-goutte, utilisation des eaux de toiture.**

Nous vous remercions également de ne pas hésiter à nous signaler les fuites: poteaux incendie ouverts, écoulements anormaux,...

Agissons ensemble pour diminuer nos consommations afin de préserver les ressources et les milieux naturels.

Pour plus d'informations sur [Accueil - VigiEau](#)

Retrouvez tout nos conseils et astuces pour économiser l'eau à la maison et dans le jardin sur <https://www.saurclient.fr/info-alerte-secheresse>